

Consultation du CSO-AL sur le multilatéralisme inclusif

Réunion virtuelle tenue le 13 septembre 2021

Réponses complémentaires aux questions soulevées lors de la réunion mais auxquelles il n'a pas été répondu par manque de temps

Q: [Quel est] le rôle des titulaires actuels de l'APC (accord-cadre de partenariat) dans la nouvelle stratégie du multilatéralisme et comment poursuivre notre coopération fructueuse actuelle ?

R : La Commission entend continuer à utiliser les accords-cadres de partenariat pour promouvoir la coopération avec les réseaux mondiaux et régionaux d'OSC dans des domaines d'intérêt mutuel et dans la poursuite d'objectifs communs, liés aux politiques et aux priorités fondamentales de l'UE et à l'Agenda 2030. Il s'agit notamment de soutenir une élaboration des politiques plus inclusive en reliant les préoccupations, l'expérience et l'expertise locales aux débats internationaux.

Q : Pourquoi le système multilatéral est-il actuellement en crise, et quelles sont les faiblesses ou les erreurs que l'ONU et l'UE peuvent identifier ?

R : Le monde d'aujourd'hui est marqué par d'importants changements de pouvoir géopolitiques et économiques. Les relations entre les grandes puissances sont de plus en plus conflictuelles et unilatérales. Des visions et des programmes concurrents sur l'ordre mondial sont en jeu, ce qui remet en question les règles et les organisations multilatérales établies. Ces rivalités géopolitiques actuelles ont un impact négatif sur les efforts de promotion de la paix et de prévention des conflits ; elles entravent les réponses humanitaires, sapent la confiance et compliquent la fourniture de biens publics mondiaux. Les principes fondamentaux du droit international, des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit sont remis en question. Les institutions existantes qui défendent ces valeurs sont trop souvent contournées ou détournées au profit d'intérêts nationaux ou idéologiques étroits.

Dans le même temps, les défis mondiaux croissants, tels que la pandémie de COVID-19, le changement climatique, les conflits et l'extrême pauvreté dans de nombreuses régions du monde, ne rendent que trop évidente la nécessité d'une coopération multilatérale fondée sur les principes fondamentaux du droit international et des valeurs universelles.

Q : Existe-t-il un lien entre la conférence sur l'avenir de l'Europe, y compris le thème de l'UE dans le monde, et le travail autour d'une Europe adaptée à ses objectifs et de la cohérence entre le travail interne et externe de l'UE ?

R : Le concept de multilatéralisme inclusif implique des synergies avec d'autres processus, dans lesquels il existe une forte dimension de "multilatéralisme inclusif". Il s'agit notamment de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, des travaux prévus sur la gouvernance numérique, du processus en cours de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et, plus largement, de nos travaux sur la lutte contre les inégalités.